



## Projets de programmes de Terminale

Réforme du lycée : audience à la DGESCO

dimanche 23 juin 2019, par [G. Sogliuzzo](#)

L'A.P.D.E.N. a répondu favorablement à la proposition de consultation sur les programmes de Terminale initiée par la DGESCO en date du 29 mai. L'audience s'est tenue au Ministère de l'Éducation nationale, le 12 juin, en présence de :

M. Xavier Turion, adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire,  
M. David Muller, chef du bureau des contenus d'enseignement et des ressources pédagogiques,  
M<sup>me</sup> Muriel Grebert, chargée d'études, bureau des contenus d'enseignements et des ressources pédagogiques,

et pour l'A.P.D.E.N. :

- Héloïse Lécaudé, vice-présidente,
- Laurence Blanchard, trésorière,
- Fabrice DAUX, secrétaire.

M. Turion nous laisse le choix de la méthode pour conduire l'entretien et rappelle que cette audience s'inscrit dans la continuité des consultations réalisées en 2018 sur les projets de programmes de Seconde et de Première, pour lesquels l'A.P.D.E.N. avait proposé sa contribution [[1](#)].

Nous exposons notre méthodologie, à savoir que nous avons passé en revue tous les projets de programme de Terminale publiés au 11 juin 2019 pour en extraire :

- les occurrences explicites faisant référence au.à la professeur.e documentaliste, très peu nombreuses ;
- les occurrences faisant référence au lieu CDI comme centre de ressources, également peu nombreuses, dont une erronée, ainsi qu'aux ressources pouvant être mises à disposition dans les EPLE ;
- les occurrences relatives à la promotion de la lecture et à l'ouverture culturelle ;
- les occurrences d'ordre pédagogique faisant appel à des notions relatives aux champs de l'information-documentation et de la culture de l'information et des médias.

Nous précisons que nous avons constitué un tableau synthétique à partir de ce dépouillement des programmes, organisé selon les focales précisées ci-dessus et proposons de l'envoyer à nos interlocuteurs sous forme de contribution écrite et structurée, plutôt que d'établir pendant l'audience un relevé exhaustif pour tous les enseignements.

Globalement, nous faisons remarquer :

- concernant les mentions faisant référence au.à la professeur.e documentaliste : elles sont trop peu nombreuses. Le.la professeur.e documentaliste est seulement mentionné.e dans les programmes

d'Arts et de ST2A. Au sujet de ce dernier programme nous saluons la formulation « en coopération avec le professeur documentaliste » et rappelons notre attachement, dans le cadre de l'enseignement en interdisciplinarité, à ce que chacun.e apporte son contenu spécifique.

M. Turion explique que les références aux contenus sont suffisamment explicites pour que les enseignant.e.s en charge des différents enseignements concernés se tournent naturellement vers le.la professeur.e documentaliste et doute que le fait de mentionner expressément le.la professeur.e documentaliste dans les programmes des autres disciplines soit de nature à créer un cadre plus favorable.

Nous soulignons qu'au contraire, cela nous semble essentiel, car, d'une part, si le.la professeur.e documentaliste, par son expertise, perçoit très bien, à la lecture de ces programmes, ce qu'il.elle peut apporter, cela n'est pas forcément évident pour les collègues des autres disciplines et, d'autre part, les modalités et habitudes de coopération sont très variables selon le contexte local propre à chaque établissement.

M. Turion semble entendre notre demande sans pour autant prendre d'engagement à amender les programmes en ce sens.

- Concernant les mentions du lieu CDI : nous insistons sur leur nécessité à chaque fois qu'on évoque les ressources utiles aux élèves, notamment dans des enseignements comme les spécialités *Humanités, littérature et philosophie* et *LLCE*, pour lesquelles aucune mention du CDI n'existe alors que l'étude de différentes œuvres et l'incitation à la lecture y figurent. Pour les mathématiques, le CDI n'est vu que comme « point d'accès » pour l'utilisation de logiciels.

Dans le programme de LV, nous soulignons d'autre part, une nouvelle fois, la mention erronée du « Centre de connaissances et de culture (3C, anciennement CDI) », occurrence déjà pointée dans le cadre de la contribution adressée à la DGESCO lors de la consultation sur les programmes de Seconde et de Première.

- Au sujet de la promotion de la lecture et de l'ouverture culturelle : nous faisons une nouvelle fois remarquer l'absence de mention du.de la professeur.e documentaliste, sauf en ST2A pour les projets culturels, alors que ce sont des axes de notre nouvelle circulaire de mission et qu'on relève plusieurs fois dans les programmes des incitations à développer des projets sur ces thèmes et à travailler en interdisciplinarité.
- Au sujet des occurrences d'ordre pédagogique relatives aux champs de l'information-documentation et de la culture de l'information et des médias : nous mentionnons le caractère essentiel du travail sur ces notions en Terminale, dernière marche vers l'enseignement supérieur, afin de préparer les élèves à une poursuite d'étude efficace et sereine, mais également au regard des enjeux que ces notions représentent en terme de citoyenneté. Là encore, nous déplorons l'absence de visibilité du rôle du.de la professeur.e documentaliste dans les programmes autour de ces notions, alors que notre circulaire de mission nous confie la mission de former « tous les élèves à l'information documentation » et le rôle de « maître d'œuvre » de l'éducation aux médias et à l'information.

M. Muller fait remarquer la mention explicite, dans les programmes d'Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, d'un « travail de documentation ». Nous reconnaissons cette mention, rappelant le travail initié dans le cadre de cette spécialité en Première, en collaboration avec l'enseignant.e chargé.e de cette spécialité, à l'occasion du chapitre consacré à l'information, et nous nous réjouissons d'ailleurs des multiples références, dans les différents programmes, à des notions info-documentaires, comme le fait apparaître notre relevé systématique. Nous regrettons cependant, encore une fois, l'absence d'explicitation du rôle et de la responsabilité du.de la professeur.e documentaliste dans ces enseignements.

M. Turion souligne que l'autonomie laissée aux établissements rend possible la participation du.de

la professeur.e documentaliste à n'importe quel enseignement. Nous précisons que nous avons pleinement conscience que les formulations des programmes tiennent compte de cette dimension, mais qu'une mention explicite des collaborations souhaitables avec le.la professeur.e documentaliste sont autant d'éléments facilitateurs pour favoriser, au sein des établissements scolaires, la reconnaissance de notre responsabilité pédagogique. En ce sens, une phrase dans les préambules des programmes évoquant l'intérêt de collaborer avec les professeur.e.s documentalistes nous semblerait pertinente, en ce sens qu'elle garantirait un minimum de visibilité pour les collaborations pédagogiques, sans être normatives ou impératives.

L'entretien se termine par des questions et remarques diverses :

- Nous nous étonnons du peu de mentions explicites de l'éducation aux médias et à l'information, malgré toutes les notions qui s'y rapportent. M. Muller souligne qu'elle est très présente dans l'EMC. Nos interlocuteurs nous assurent qu'il s'agit là d'une priorité pour le Ministère. Nous faisons remarquer l'utilité d'un double maillage, à la fois en termes de contenus et en termes de procédés de recherche.
- Nous demandons s'il est possible d'avoir plus d'informations sur les modalités du grand oral, dans lequel le.la professeur.e documentaliste a, selon nous, un rôle à jouer. M. Turion nous répond que cela va être arbitré très prochainement par le ministre lui-même, mais qu'il est trop tôt pour nous donner plus de précisions. La logique n'est pas la même que celle des TPE, mais le travail sous forme de projet personnel, ainsi que la recherche d'une problématique, restent d'actualité.
- M. Turion nous demande si nous avons été reçus par le CSP pour l'élaboration des programmes. Nous répondons que nous avons été consulté.e.s mais n'avons pas été invité.e.s à prendre part aux différents groupes de travail formalisés.
- M. Turion nous demande si des mentions de collaboration avec certaines disciplines nous semblent prioritaires par rapport à d'autres. Nous répondons qu'il nous semble plus intéressant de voir cela sous l'angle des notions que des disciplines. Nous avons relevé dans les projets de programmes de Terminale moins de chapitres ou thématiques nous semblant relever clairement d'un enseignement de l'information-documentation (par exemple, en Seconde le chapitre consacré en français à la presse, ou les chapitres de SNT sur le web et les réseaux sociaux ; et en première le chapitre sur l'information dans la spécialité *Histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques*).
- Nous nous étonnons d'être les seul.e.s professeur.e.s qui ne reçoivent pas, pour leur enseignement, de document synthétique dans le cadre de la réforme du lycée. Nous émettons l'idée de la publication par l'institution d'un vade-mecum qui serait adressé aux professeur.e.s documentalistes, dans lequel seraient synthétisées les entrées pédagogiques possibles en information-documentation. M. Turion n'exclut pas cette éventualité : dans l'immédiat, cela paraît compliqué en termes de ressources humaines et de calendrier, mais il évoque la possibilité de mettre en place un groupe de travail auquel serait associée l'A.P.D.E.N. à partir de la rentrée prochaine.

Nous remercions nos interlocuteurs pour leur écoute et leur remettons les documents de présentation de l'association, ainsi qu'un numéro de *Mediadoc* et un exemplaire des Actes du Congrès de 2015. M. Turion précise que ses services resteront attentifs aux demandes que nous leur formulerons. Il nous encourage à envoyer une contribution écrite pour le CSE qui se tiendra le 11 et 12 juillet prochains et à participer à la consultation en ligne qui vient de démarrer.

---

## Notes

[1] Contribution le l'A.P.D.E.N. sur les projets de programmes de Seconde et de Première dans le nouveau lycée. (Novembre 2018). [En ligne]. Disponible sur : [http://www.apden.org/IMG/pdf/contrib\\_dgesco\\_18112018.pdf](http://www.apden.org/IMG/pdf/contrib_dgesco_18112018.pdf)